

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

Recommandé & très urgent
Parlement Suisse, Palais fédéral
A tous les membres des Commissions
de Gestion du Parlement
3003 Berne

Envoyé aussi par e-mail à liste ci-
annexée des membres

Estavayer-le-Lac, le 2 juillet 2018

http://www.swisstribune.org/doc/180702DE_CG.pdf

Acte de Terrorisme d'Etat / Mise en demeure d'agir immédiatement

Mesdames, Messieurs les membres des organes de surveillance du Parlement,

Je rappelle que le scandale de Car postal, qui secoue actuellement le Parlement, montre que les organes de surveillance de l'Assemblée fédérale, n'ont pas permis d'éviter ce scandale de corruption. Pour la première fois, des Conseillers nationaux parlent d'une élite corrompue au pouvoir. Un expert financier a parlé de responsables qui ont trop de pouvoir et qui échappent aux systèmes de surveillance.

Je rappelle aussi que le scandale de l'Institut MARINI, dont l'enquête de Monseigneur Charles MOREROD, a montré comment des citoyens suisses ont eu leurs droits fondamentaux bafoués de manière outrageuse par ceux qui en avaient la responsabilité. Ces violations des droits humains sont dues aux dysfonctionnements des systèmes de surveillance du respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale qu'a mis en place le Parlement. A nouveau, il a été montré qu'il y avait des responsables qui avaient trop de pouvoir, au point que les juges calomniaient leurs victimes pour ne pas devoir inculper les criminels.

Je rappelle que dans ce cas, des centaines d'enfants se sont faits abusés sexuellement simplement parce qu'ils n'arrivaient pas à être entendus et que la justice les calomniait pour protéger ceux qui abusaient d'eux. Selon les règles de la bonne foi, aucun membre des Commissions de gestion n'aurait accepté que leurs enfants se fasse abuser sexuellement de cette façon, alors que vous avez la responsabilité de surveiller que les droits fondamentaux de tous les enfants sont respectés et pas seulement les vôtres.

Comme vous le savez, si ces scandales n'ont pas pu être évités, c'est parce que les membres d'organisation criminelles et les élites corrompues neutralisent les organes de surveillance ou les forcent au silence pour commettre leurs crimes en toute impunité avec l'aide du pouvoir judiciaire.

De la violation du droit d'être entendu et des crimes commis avec la faille critique du système judiciaire et de la contrainte sur avocats

Je vous rappelle qu'en 2005, le public - *qui assistait à une audience de jugement* - a constaté la violation crasse des droits fondamentaux avec des relations cachées qui liaient l'Ordre des avocats aux Tribunaux.

Ce Public a déposé une demande¹ d'enquête parlementaire intitulée « *justice indigne* », sur ces méthodes utilisées par les Tribunaux pour violer le droit d'être entendu et couvrir du crime organisé.

Dans le cas présent, il s'agissait d'une affaire de criminalité économique commise par un Président administrateur d'entreprise, Monsieur Foetisch. L'ordre des avocats avait interdit qu'une plainte pénale puisse être déposée contre ce Président administrateur, parce qu'il était avocat de métier.

C'est alors que des membres de l'Ordre des avocats avaient monté une fausse dénonciation suite à ce que j'avais interrompu la prescription contre Me Foetisch et ses complices. Les Tribunaux me faisaient du chantage au limogeage auprès de mon employeur avec cette affaire privée. J'avais refusé de céder au chantage et j'ai été limogé.

Le public présent à l'audience de jugement observait que :

- Me Schaller, qui me défendait, ne pouvait que constater la violation de mes droits fondamentaux et la violation de ses droits de pouvoir me défendre suite aux relations cachées liant l'Ordre des avocats aux Tribunaux
- Me Paratte, le second avocat qui me défendait, s'est vu privé du droit de me défendre le matin de l'audience. Il a rejoint le public. Il est l'un des signataires de la demande d'enquête parlementaire.

Me François de ROUGEMONT, mandaté par le Grand CONSEIL vaudois pour traiter la demande d'enquête parlementaire, a confirmé l'existence de relations cachées liant l'Ordre des avocats aux Tribunaux qui permettaient à des Professionnels de la loi, comme Me Patrick FOETISCH de commettre des crimes en toute impunité en utilisant le pouvoir des Tribunaux.

C'est alors que Me de ROUGEMONT s'est vu retiré le dossier. C'est un ancien juge fédéral, Me Claude ROUILLER, qui avait été élu par le Parlement, qui a reçu l'ordre de faire une fausse expertise pour contredire les faits établis avec Me de Rougemont. Pour ce faire, il m'a privé du droit d'être représenté par Me Schaller, alors que ce dernier avait la procuration et le mandat de me représenter.

A nouveau, il y a eu contrainte sur avocat. Me Schaller a protesté que son droit de me défendre était violé, mais il n'a pas pu me défendre.

En parallèle, un autre avocat, Me BK qui suivait le dossier civil, s'est vu faussement accusé par Me Foetisch. Sous la contrainte avec la complicité du Ministère Public fribourgeois qui a suspendu l'enquête, il ne pouvait pas dire que la procédure civile était viciée par un faux contrat.

J'avais trouvé une faille critique du système judiciaire, où les professionnels de la loi disposent de tout un arsenal de procédures cachées pour violer le droit d'être entendu en exerçant de plus de la contrainte sur les avocats qui acceptent de défendre ce genre de causes.

¹ http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

Du traitement de la faille critique du système judiciaire par M. Dominique de BUMAN avec ses Valeurs de Président de l'Assemblée fédérale

A fin 2017, je me suis adressé à M. Dominique de BUMAN, Président de l'Assemblée fédérale, qui a publiquement annoncé qu'il avait les Valeurs d'un catholique pratiquant. Je l'ai informé de l'existence de cette faille critique du système judiciaire qui permet à une élite corrompue de détruire des Vies de citoyen.

Fidèle à ses Valeurs, M. De BUMAN m'a immédiatement répondu. Il m'a dit de m'adresser aux membres des commissions de gestion qui ont la responsabilité de faire respecter la Constitution fédérale en cas de lacune ou de faille critique du système judiciaire.

A fin janvier 2018, je vous informais de cette violation crasse des droits fondamentaux avec la faille critique du système judiciaire. Mais comme pour les abus sexuels sur les enfants de l'Institut de MARINI, votre organe de surveillance semble être complètement réduit au silence par Me Foetisch.

De votre complicité de financement d'organisation criminelle avec la faille critique du système judiciaire, suite à votre silence en tant qu'organe de surveillance du Parlement

Me de ROUGEMONT, professionnel de la loi mandaté par le Grand Conseil vaudois, qui avait consulté tout le dossier et qui a dû répondre à Me Paratte dans le cadre du traitement de la demande d'enquête parlementaire, avait expliqué comment fonctionnait la faille critique du système judiciaire et comment Me Foetisch s'en servait pour commettre des crimes économiques en toute impunité. Il avait expliqué que les codes de procédures n'étaient pas applicables dans ce contexte donné.

Il avait dit que Me Foetisch aurait dû être condamné en 1995, s'il n'avait pas pu abuser de ses privilèges d'avocat. Il avait confirmé que c'était inadmissible que les victimes de tels crimes doivent financer la procédure parce qu'on leurs a violé leur droits fondamentaux suite à une lacune du système judiciaire qui est cachée.

Suite à la fausse expertise de Me Claude ROUILLER, payée par l'ETAT avec violation du droit d'être entendu de mon avocat, Me Schaller, soit de la corruption passive, Me Foetisch a observé qu'il était très difficile d'obtenir la prescription dans ce contexte de faille critique du système judiciaire.

Il a alors demandé pour financer les membres de son organisation criminelle pour avoir exercé de la contrainte sur mes avocats avec succès que la justice me fasse saisir 46 000 CHF sur mon compte bancaire. J'ai avisé la banque de la situation. C'est un acte de terreur, si un criminel peut non seulement commettre des crimes avec ses privilèges, mais encore demander aux Tribunaux de faire financer ceux qui violent les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

Si les organes de surveillance ne fonctionnent pas, demain c'est la guerre civile. De plus, les organes de surveillance donnent raison à l'avocat qui dit que la Suisse a besoin d'un Maurice BAVAUD pour mettre fin à la violation des droits de l'Homme.

Mise en demeure à tous les membres des commissions de gestion d'empêcher que Me Foetisch et son organisation criminelle puissent être financé par une saisie sur mon compte.

Par la présente, je vous mets tous en demeure de prendre connaissance de l'ensemble des documents qui figurent sur le lien internet suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Je vous rends attentif que ceux qui n'agiront pas seront complices de financement d'organisation criminelle et de contrainte.

Vous découvrirez sur ce lien que j'ai rencontré en 2001, une Chamane qui m'a prédit que mon destin m'amènerait à devoir démasquer de la corruption en posant aux dirigeants des questions sur le pourquoi de la Vie. Notamment avec 5 questions.

- 1) Savez-vous pourquoi vous êtes née ?
- 2) Savez-vous quel est votre destin ?
- 3) Savez-vous pourquoi vous m'avez rencontré ?
- 4) Savez-vous que face à la mort, vous serez toute seule avec l'entière responsabilité des actes de votre Vie ?
- 5) Croyez-vous que les forces du mal existent ?

C'était la première fois que je rencontrais une Chamane. Lorsqu'elle m'a demandé qui j'étais dans mes Vies passées et en quoi je serais réincarné, j'ai trouvé la question intéressante parce que ce n'est pas la première personne qui me parlait de mon destin.

Je vous mets en garde que demain ceux d'entre vous qui observeront le silence et qui fermeront les yeux sur le crime organisé n'oseront plus se promener dans la rue et tous les membres de leur famille devront payer leur silence.

Je vous invite à rendre publique vos Valeurs comme l'a fait M. de BUMAN, voir pièce² ci-jointe. Comme vous le constaterez, Maurice BAVAUD est un héros pour l'église catholique. Le destin veut qu'en 2016, c'est un avocat dissident qui a dit que la Suisse a besoin d'un Maurice BAVAUD pour mettre fin à la violation des droits fondamentaux par des élites corrompues.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les membres des organes de surveillance du Parlement, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/180702DE_CG.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/180630DE_DB.pdf

Liste des envois par mail

Courrier électronique envoyé à liste membre de la CDG DES ÉTATS :

Mme la Présidente	Anne Seydoux-Christe	anne.seydoux@parl.ch
M. le Conseiller aux Etats	Andrea Caroni	andrea.caroni@parl.ch
M. le Conseiller aux Etats	Joachim Eder	joachim.eder@parl.ch
M. le Conseiller aux Etats	Peter Föhn	peter.foehn@parl.ch
M. le Conseiller aux Etats	Claude Hêche	claudhe.heche@bluewin.ch
M. le Conseiller aux Etats	Claude Janiak	claudhe.janiak@parl.ch
M. le Conseiller aux Etats	Alex Kuprecht	alex.kuprecht@parl.ch
M. le Conseiller aux Etats	Werner Luginbühl	werner.luginbuehl@parl.ch
M. le Conseiller aux Etats	Damian Müller	mail@damian-mueller.ch
M. le Conseiller aux Etats	Beat Rieder	beat.rieder@parl.ch
Mme la Conseillère aux Etats	Géraldine Savary	geraldine.savary@parl.ch
M. le Conseiller aux Etats	Hans Stöckli	hans.stoekli@parl.ch
M. le Conseiller aux Etats	Beat Vonlanthen	beat.vonlanthen@parl.ch

Courrier électronique envoyé à liste membre de la CDG du Conseil National :

Mme la Présidente	Doris Fiala	doris.fiala@parl.ch
Mme la Conseillère nationale	Prisca Birrer-Heimo	prisca.birrer-heimo@parl.ch
M. le Conseiller national	Jakob Büchler	jakob.buechler@parl.ch
M. le Conseiller national	Duri Campell	duri.c@mpell.ch
M. le Conseiller national	Martin Candinas	martin.candinas@parl.ch
M. le Conseiller national	Thomas de Courten	thomas.decourten@parl.ch
Mme la Conseillère nationale	Corina Eichenberger-Walther	corina.eichenberger-walther@parl.ch
Mme la Conseillère nationale	Yvette Estermann	yvette.estermann@parl.ch
Mme la Conseillère nationale	Yvonne Feri	yvonne.feri@parl.ch
Mme la Conseillère nationale	Ida Glanzmann Hunkeler	ida.glanzmann@parl.ch
Mme la Conseillère nationale	Maya Graf	maya.graf@parl.ch
Mme la Conseillère nationale	Diana Gutjahr	diana.gutjahr@parl.ch
M. le Conseiller national	Alfred Heer	heer@cande.ch
M. le Conseiller national	Erich Hess	erich.hess@parl.ch
M. le Conseiller national	Hugues Hiltpold	hugues.hiltpold@parl.ch
Mme la Conseillère nationale	Ada Marra	ada.marra@parl.ch
M. le Conseiller national	Philippe Nantermod	philippe.nantermod@parl.ch
Mme la Conseillère nationale	Valérie Piller Carrard	valerie.piller_carrard@parl.ch
M. le Conseiller national	Louis Schelbert	louis.schelbert@parl.ch
M. le Conseiller national	Jürg Stahl	juerg.stahl@parl.ch
M. le Conseiller national	Luzi Stamm	luzi.stamm@parl.ch
Mme la Conseillère nationale	Marianne Streiff-Feller	marianne.streiff@parl.ch
M. le Conseiller national	Alexander Tschäppät	alexander.tschaepaet@parl.ch
M. le Conseiller national	Erich von Siebenthal	erich.vonsiebenthal@parl.ch
M. le Conseiller national	Cédric Wermuth	cedric.wermuth@parl.ch

Copie : au Président de l'Assemblée fédérale, M. Dominique de Buman